



Offre Opérateur Push SMS (OPS) Version V2.1

ANNEXE 2 - CONDITIONS FINANCIERES

1) France métropolitaine

EXPLOITATION DES NUMEROS COURTS

FRAIS DE MISE EN SERVICE	Montant unique en EURO (HT)
Mise en Service d'un numéro court (par n° court)	300

FRAIS DE MODIFICATION	Montant unique en EURO (HT)
Modification du débit (par n° court)	150

FRAIS MENSUELS

PAR N° COURT	Montant mensuel en EURO (HT)
• Débit 10sms/sec	175
• Débit 20sms/sec	350
• Débit 50sms/sec	800
• Débit 100sms/sec	1500
• Débit 150sms/sec	2150



FACTURATION DES SMS-MT (1)

	Montant unitaire en EURO (HT)
par SMS- MT	0,030

(1) Le nombre Total de SMS-MT facturés est la somme des SMS-MT acheminés via l'ensemble des numéros courts associés au Contrat. Les SMS-MT comptabilisés sont les SMS-MT remis à l'Utilisateur.

AUTRES FRAIS

	Montant en EURO (HT)
Usage illégitime d'un OADC sensible (2)	Montant forfaitaire de 5000€
Acheminement de SMS Non-Conforme	✓ Montant forfaitaire de 3000€ si nombre de signalements inférieur à 10 ✓ Montant forfaitaire de 5000€ si nombre de signalements supérieur à 10

(2) Ces montants forfaitaires seront portées sur la facture du mois M ou M+1 suivant la détection du manquement. Elles couvrent les coûts de traitement et de mise en service.



2) Départements de la Réunion et Mayotte

EXPLOITATION DES NUMEROS COURTS

FRAIS DE MISE EN SERVICE

	Montant unique en EURO (HT)
Mise en Service d'un numéro court (par n° court)	300
Modification du débit (par n° court)	150

FRAIS MENSUELS

	Montant mensuel en EURO (HT)
• Débit 1sms/sec	150
• Débit 2sms/sec	200
• Débit 5sms/sec	350
• Débit 10sms/sec	1000

FACTURATION DES SMS-MT (2)

	Montant unitaire en EURO (HT)
par SMS- MT	0,030



(2) Le nombre Total de SMS-MT Facturés est la somme des SMS-MT acheminés via l'ensemble des numéros courts associés au Contrat. Les SMS-MT comptabilisés sont les SMS-MT remis à l'Utilisateur.

AUTRES FRAIS

	Montant en EURO (HT)
Usage illégitime d'un OADC sensible (2)	Montant forfaitaire de 5000€
Acheminement de SMS Non-Conforme	<ul style="list-style-type: none">✓ Montant forfaitaire de 3000€ si nombre de signalements inférieur à 10✓ Montant forfaitaire de 5000€ si nombre de signalements supérieur à 10

(2) Ces montants forfaitaires seront portées sur la facture du mois M ou M+1 suivant la détection du manquement. Elles couvrent les coûts de traitement et de service.